

Réglementation peer reviews en ligne

En raison des mesures exceptionnelles du gouvernement belge concernant le coronavirus (COVID-19), l'asbl Pro-Q-Kine essaie de faciliter la réalisation des critères de la qualité. Dans ce contexte, les peer reviews en ligne seront accrédités, pour autant qu'ils respectent les réglementations ci-dessous. Cette décision exceptionnelle s'applique jusqu'au 31/12/2020 et peut être prolongée si nécessaire.

1. Terminologie GLEK et peer review

Voir Règlement pour les GLEKs 2019-2021. Cette terminologie reste inchangée.

2. Conditions pour un peer review en ligne

Programme pour la vidéo conférence

Le peer review en ligne se déroule via un programme de vidéoconférence en ligne tel que Skype, Zoom, Microsoft Teams,.... Le responsable du GLEK/ modérateur choisit le programme par lequel il organise le peer review en ligne, à condition que le programme remplit la condition suivante:

- Share screen: il doit être possible pour l'expert (interne ou externe) de **partager l'écran**, afin que la présentation introductive puisse être suivie par tout le monde.

Structure

Un peer review (durée = min. 2h) a une structure obligatoire :

- Introduction (par l'expert) - max. 30 minutes
- Concertation intercollégiale – min. 1h 30 minutes

ATTENTION ! Les sessions de questions-réponses ne sont pas considérées comme étant une concertation intercollégiale.

ATTENTION! Prévoyez un quart d'heure supplémentaire pour que tout le monde puisse se connecter et rejoindre la vidéoconférence à temps.

Nombre de participants

Le nombre **minimum** de participants est fixé à **8** kinésithérapeutes, de sorte que le peer review en ligne puisse conduire à une concertation intercollégiale constructive avec de nouvelles idées et perspectives

Le nombre de participants à un peer review en ligne est limité à **40 au maximum**, à condition que le **programme avec lequel le peer review en ligne est organisé permette au groupe d'être divisé en différents groupes de 15 personnes maximum pour la concertation.**

Instructions à fournir aux participants à l'avance

Donnez à vos participants quelques directives à l'avance, ce que l'on appelle «l'étiquette de la vidéoconférence»:

- Soyez à temps et assurez-vous d'avoir déjà testé le programme de vidéoconférence choisi au préalable
- Assurez-vous d'une connexion WiFi stable (éventuellement via un câble fixe)
- Installez-vous dans une pièce où vous ne serez pas dérangé
- Assurez-vous qu'il n'y a pas de bruit de fond, utilisez des écouteurs
- Microphone: éteindre le microphone devrait être possible et seulement si vous voulez dire quelque chose, vous allumez votre propre microphone. Vous n'entendez qu'une seule voix à la fois.
- Laissez chacun parler avant d'intervenir
- Ne mangez pas pendant le peer review en ligne
- Suivez attentivement la présentation introductive
- Coupez le son de votre gsm
- Ne participez pas à des activités secondaires pendant le peer review (comme la vérification des e-mails)

Moderateur

Le modérateur joue un rôle crucial dans ce peer review en ligne! Chaque peer review doit être supervisé par un modérateur qui dirige et maintient la discussion. Ce **modérateur s'assure que tous les participants sont adressés**, éventuellement en affectant le micro chacun à son tour. Les modérateurs peuvent participer au peer review.

Un modérateur ayant participé à la formation des modérateurs (organisée deux fois par an par Pro-Q-Kine) au cours des années précédentes est un modérateur reconnu.

3. Modalités pour l'accréditation d'un peer review via PE-online

Voir le règlement pour les GLEKs 2019-2021. Ces modalités restent inchangées.

4. Financement du peer review en ligne

Exceptionnellement, tous les peer reviews accrédités seront remboursés forfaitairement après avoir soumis la note de frais. La limite de 2 peer reviews remboursées par an n'est temporairement pas d'application. Cette décision exceptionnelle s'applique jusqu'au 31/12/2020.

Les autres conditions et tarifs sont maintenus comme dans le règlement pour les GLEKs 2019-2021.

5. Les documents nécessaires lors d'un peer review

Voir le règlement pour les GLEKs 2019-2021.